



Parti socialiste
jurassien

PARLEMENT JURASSIEN

Motion

N° 1277

LOI INSTITUANT UN CONSEIL DES AÎNÉS

Le 13 juin 2019, l'IDHEAP organisait une « rencontre de politique locale » intitulée : « Communes et vieillissement de la population : comment relever le défi ? » De nombreux responsables communaux, romands et jurassiens, étaient présents et ont eu tout loisir d'exprimer leur point de vue.

On y a entendu des considérations et des propositions de mesures dont le Groupe socialiste, sans succès avaient identifiées en 2006 à travers une motion qui n'avait pas obtenu l'approbation ni du Gouvernement, ni du Parlement.

La concomitance des propositions faites et celles du motionnaire, conduisent ce dernier à remettre l'ouvrage sur le métier et, de la sorte, à inciter l'Etat à agir de manière plus structurée pour répondre au défi du vieillissement de la population. Nos considérants, presque mot pour mot, sont identiques à ce qu'ils étaient en 2006.

L'espérance de vie à la naissance des Suisses figure parmi les plus élevées du monde. La question des aînés est une problématique qui prend une importance accrue chaque année qui passe. Comment, en dehors des mesures visant à assurer le financement des retraites, les états se comportent-ils devant l'arrivée de cette population ? Disposent-ils des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de ces citoyennes et citoyens, investiront-ils dans leur savoir-faire et leur expérience (ainsi que c'est déjà le cas dans quelques pays nordiques) ? Être aîné signifie-t-il être sur la voie de service ... ou de garage ? Telles sont les questions et constats essentiels.

La personne âgée, au même titre que l'enfant, l'adolescent ou l'adulte, a droit au bien-être et au bonheur. Le respect de la vie doit embrasser tous les âges, de l'enfance à la vieillesse. L'objectif ultime est de s'assurer que la personne âgée continue de participer à la vie collective.

On peut imaginer des « programmes publics » pour les aînés. Qui privilégient par exemple, dans le cadre d'une politique globale d'emploi et de formation professionnelle, le développement de nouvelles activités économiques tenant compte du vieillissement de la main-d'œuvre. L'objectif reste bien sûr le même : faire en sorte que l'Etat, progressivement, se dote d'un outil essentiel permettant à l'ensemble des aînés de maintenir leur pleine participation aux enjeux qui se profilent dans notre société vieillissante.

Les principaux motifs qui incitent à promouvoir la création d'un conseil des aînés sont les suivants :

- ° le vieillissement accéléré de la population jurassienne
- ° la nécessité d'une consultation renforcée des aînés dans l'élaboration des politiques publiques qui leur sont destinées
- ° la connaissance qui semble insuffisante des besoins réels et des aspirations des aînés
- ° l'âgisme et les stéréotypes négatifs à leur égard
- ° les abus et les violences dont sont victimes les aînés
- ° la précarisation économique des aînés, en particulier du sexe féminin.

Le conseil des aînés devrait naturellement intégrer des représentants d'associations pour la défense des aînés (AVIVO, ALTER EGO), dont l'action pourrait être renforcée s'ils disposaient d'une institution reconnue comme interlocutrice privilégiée du gouvernement et de l'administration dans la définition des politiques publiques. Ses préoccupations devraient se porter sur : l'image positive du vieillissement, la promotion de la santé, le soutien à domicile, l'autonomie des personnes âgées, les proches aidants, les soins palliatifs, l'éthique appliquée au vieillissement individuel et collectif, l'euthanasie, le suicide, le deuil, le bénévolat et la contribution des aînés, la sexualité, les relations intergénérationnelles, l'organisation du travail, les travailleurs vieillissants, la retraite, la redéfinition et la réorganisation de la vie active, le traitement médiatique concernant les aînés.

Les fonctions du conseil des aînés peuvent se résumer ainsi :

- conseiller le gouvernement, respectivement le département de l'économie et de la santé, dans la planification, la mise en œuvre et la coordination des politiques publiques visant à répondre aux besoins des personnes âgées ;
- interpellier le département de l'économie et de la santé sur toute question relative aux personnes âgées qui appelle l'attention du gouvernement et lui soumettre des recommandations à cet égard ;
- proposer au département de l'économie et de la santé la mise sur pied de programmes et de services répondant aux besoins des personnes âgées et visant à prévenir ou à corriger les situations d'abus dont ces personnes peuvent être victimes ;
- solliciter et recevoir des opinions et des recommandations de personnes et d'associations (AVIVO, ALTER EGO, etc...) sur toute question relative aux personnes âgées ;
- effectuer et faire effectuer, dans le cadre du budget imparti par le gouvernement, des études et des recherches reliées aux préoccupations propres aux personnes âgées ;
- réaliser et diffuser de la documentation et des programmes d'information relatifs aux personnes âgées, aux services et aux avantages qui leur sont offerts ainsi que favoriser cette réalisation et cette diffusion par des tiers, cela dans le cadre du budget annuel ;
- produire un rapport annuel à l'intention du ministre de la santé sur la situation faite aux aînés en regard des politiques publiques ayant une incidence sur les conditions d'existence des aînés.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au gouvernement d'élaborer un projet de loi instituant un Conseil des aînés, dont la mission serait d'agir dans le sens d'une solidarité accrue entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel. Ayant une vue d'ensemble de la situation des aînés, le conseil des aînés serait appelé à conseiller le gouvernement sur toutes les questions qui les concernent. En assurant la liaison et la communication entre les aînés et le gouvernement, non seulement en présentant les revendications des aînés, mais en agissant de façon active sur l'intégration des politiques actuelles et la définition de nouvelles approches adaptées à leurs besoins.

Delémont, 26 juin 2019

Pierre-André Comte

F. Raut

U. Zsch